



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COLLECTIVITE DE LA**

**MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

**Séance du mardi 08 octobre 2024**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	21		30	
			Dont procurations	
			09	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 octobre, à 17h19, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

**Etaient présents :** Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER (à partir de 17h37), Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL (à partir de 17h48), Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL.

**Absents excusés :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Christophe AGELAN.

**Procurations :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Laurie ABAUL, Christophe AGELAN ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Pierre MIDELTON, William PAULIN, Marie GARON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Christine ALIKER, Corinne Brigitte PLANTIN, Jean-Luc MAVILLE, Marie-Josée BRIVAL.

**Absent :** M. Georges HARPON.

Date de la convocation

**02/10/2024**

Date d'affichage

**02/10/2024**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Demande d'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – L'ESSENTIEL

**Président de Séance :**

Yolène LARGEN-MARINE

**Secrétaire de Séance :**

Patrice CHARLEBOIS

**DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITÉ  
EXTÉRIEURE (TLPE) – L'ESSENTIEL**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources » en date du 16 septembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 24 septembre 2024 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;



- Considérant les motifs présentés par Madame Blandine BLOT (L'ESSENTIEL INSTITUT) ;

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

- D'approuver l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) de Madame Blandine BLOT (L'ESSENTIEL INSTITUT) pour l'année 2020, d'un montant de 16,00 € (seize euros) et renoncer au recouvrement du titre correspondant ;

### ARTICLE 2 :

- D'autoriser l'annulation du titre n° 456 de 16,00 € (seize euros) émis en 2023, relatif à cette taxe et d'imputer cette dépense au chapitre 67 (charges spécifiques) du budget communal.

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 06 NOV 2024

Le Secrétaire de séance  
Patrice CHARLEBOIS



Le Maire,

Par délégation du Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Yolène LARGEN MARINE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofò - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.